



**LIGUE
OCCITANIE**

HONORABILITÉ OBLIGATIONS ARBITRALES

Dispositif /

La FFTT participe activement au contrôle d'honorabilité des différents acteurs de terrain en tennis de table.

La lutte contre les violences sexuelles dans le sport a conduit au développement du Système d'information automatisé du contrôle d'honorabilité de certaines catégories de licenciés.

Ce contrôle **obligatoire** (conformément au décret n° 2021-379 du 31 mars 2021 relatif au recueil des données des personnes soumises aux obligations des articles L. 212-9 et L. 322-1 du code du sport en vue du contrôle de leur honorabilité) concerne TOUS les dirigeants des clubs, comités et ligues, éducateurs sportifs professionnels et bénévoles, encadrants, accompagnants, exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives (élus, salariés et bénévoles), **arbitres et juge-arbitres**, auxquels il est demandé d'accepter ce contrôle via leur espace licencié.

Actions dans SPID /

Les données sont tout d'abord à saisir par le licencié lui-même sur le bordereau de prise de licence annuelle.

Le contrôle ne peut être effectué que si tous les champs de la licence dans SPID sont correctement renseignés et encore trop souvent, ce n'est pas le cas pour les rubriques suivantes :

Honorabilité

**Obligation ministérielle
du contrôle d'honorabilité
pour arbitres et JA
(et tous encadrants pro et
bénévoles, dirigeants)**

Informations personnelles			
FICHE LICENCIÉ			
COMMUNICATION			
ACTUALITÉS			
ETRT CIVIL			
Nom	Nom de naissance	Prénoms	Date de naissance
NOM	NOM naissance	Prénom	Date naissance
Sexe	Nationalité	Pays de naissance	Commune de naissance
Sexe	Nationalité	Pays naissance	Commune naissance
PRINCIPALX MOYENS DE COMMUNICATION			
MAIL perso	Téléphone fixe	Téléphone portable	
	0 / 100	0 / 30	0 / 30

dans espace personnel

INFOS HONORABILITE

Arbitre (ARB) Encadrant (EDU) Dirigeant (EXP) Refuse le contrôle d'honorabilité

La licence que le licencié sollicite lui permet d'accéder aux fonctions d'encadrant et/ou arbitre et/ou dirigeant d'établissement d'activités physiques et sportives au sein des **articles L. 212-1 et L. 322-1** du code du sport.
À ce titre, les éléments constitutifs de l'identité du licencié seront transmis par la fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de son honorabilité au sein de **l'article L. 212-9** du code du sport soit effectué.

Le licencié a été informé et a compris l'objet de ce contrôle

Objectifs : Préventions des violences /

CHARGE DES SPORTS



«Violences» : ensemble des infractions constituant une **atteinte à l'intégrité physique ou psychique des personnes** (articles 222-7 et suivants et R. 625-1 du Code pénal).

Tous concernés : victimes, témoins et leurs proches

Participons tous à la protection des joueurs.

Montrons l'exemple en cochant la case honorabilité

Arbitres et Juges-Arbitres

Protégez-vous et Protégez les autres !

1. **Proscrire** les comportements et propos familiers
2. **Interdire** les contacts physiques autres que le serrage de main ou «check»
3. **Accueillir** sans discrimination
4. **Respecter** l'intimité, la dignité et la pudeur
5. **Être vigilant** à toutes situations inappropriées



**Si vous êtes témoin
Alertez et Signalez !**

https://www.fft.com/site/medias/shares_files/livret-de-prevention-et-protection-populations-3902.pdf



- SOS VIOLENCES (FFT) : sosviolences@fft.email



- ENFANCE EN DANGER : **119**



- COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE : **07.50.85.47.10.**
[ou contact.colosse@gmail.com](mailto:contact.colosse@gmail.com)

Conclusion /

Cette notion d'honorabilité existe depuis plusieurs saisons au sein du tennis de table. Elle est **obligatoire** et reste simple à appliquer pour chacun d'entre nous.

Pourtant et malgré la volonté fédérale, "l'honorabilité" est encore trop souvent non respectée faute de renseignements insuffisamment complétés dans SPID. Imaginons les conséquences que cela pourrait avoir à tous niveaux de responsabilité...

C'est pourquoi **tout officiel** doit s'assurer que sa licence soit correctement renseignée dans SPID. Le cas échéant, procéder aux corrections, modifications ou complément d'informations nécessaires pour se mettre en conformité avec la législation en vigueur.

<https://www.fft.com/honorabilite/>